

Publié le :16/04/26

COMMUNE DE FLAYAT

EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2026 n° 2026-26

L'an deux mil vingt-six le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Flayat se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 11	Votants : 11	POUR : 11
Pouvoir : 0	Abstentions : 0	CONTRE : 0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 11	

Présents P. MOUNAUD – JL. VERGNE - N. VILLETTELLE. - A. DUTHEIL - L. GAYET - C. MUGNIER – C. GALLAND – MC. BOURNICON – L. GOUBELY – D. FAURE - C. CHAMBRAGNE

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : N. VILLETTELLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

COMMUNE DE FLAYAT

Les candidatures suivantes sont proposées :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
LACOURBAS	Nadine	PEYRONNAUD	Mireille
MURIN	Jocelyne	VILLETTELLE	Nelly
BACHELOT	Eric	VERGNE	Jean-Luc
BABULE	Thierry	GAYET	Lionel
ARNOLD-FAURE	Jeremy	BOURNICON	Marie-Christine
FOURÉ	Quentin	BATTUT	Marie-Claire
CHAMBRAGNE	Cédric	ALLEGRE	Aurélie
LEVADOUR	Yvette	ANDANSON	Damien
THOMAS	Bernadette	MICHON	Marie-Hélène
MOUTON	David	BERNARD	Laurent
LOURADOUX	Angélique	COLFAUX	Jean-Pierre
BALAGE	Colette	MALLET	Daniel


Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de la Creuse.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrick MOUNAUD



Le secrétaire de séance
Nelly VILLETTELLE